

**ICOMS DETECTIONS S.A.**  
Parc scientifique Einstein  
Avenue Albert Einstein 11/B  
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

##### 1. Dispositions générales

Tout acheteur qui passe commande est réputé avoir connaissance de nos conditions générales de vente et y adhérer pleinement et entièrement. Sauf dérogation écrite signée par le fournisseur, ces conditions régissent les relations contractuelles des parties, à l'exclusion de toutes stipulations contraires des conditions générales de nos clients.

##### 2. Offres et commandes

Nos offres de vente s'entendent sans engagement. Nos prix de vente sont ceux en vigueur à la date de la livraison. Les commandes ne sont définitives qu'après avoir été confirmées par un écrit.

##### 3. Livraisons et réclamations

Les marchandises sont livrées et agréées au siège d'exploitation à Louvain-La-Neuve. Elles voyagent aux frais et risques et périls du client. Celui-ci est réputé avoir vérifié le contenu des colis avant de signer pour réception. A peine de déchéance, toute réclamation doit nous parvenir par lettre recommandée dans les 96 heures qui suivent la livraison de la marchandise. Passé ce délai, la marchandise livrée et la facture y relative sont considérées comme acceptées par le client. Aucun retour de marchandise n'est admis sans accord préalable écrit de notre part. Toute pièce défectueuse sera remplacée ou réparée si elle bénéficie d'une garantie mais aucune indemnité ne sera allouée de ce chef. L'introduction d'une réclamation, pour quelque motif que ce soit, n'autorise pas le client à suspendre ou retenir, même partiellement, le paiement des factures échues.

##### 4. Paiements

Sauf stipulation contraire mentionnée sur la facture, tout paiement se fait au grand comptant, dès réception de la marchandise, au siège social de notre société ou auprès de l'organisme financier mentionné sur la facture. Cette condition n'empêche pas de faire traite sur l'acheteur. Les marchandises facturées restent notre propriété jusqu'à complet paiement de la facture. Le client s'engage par ailleurs à ne pas se défaire de ces marchandises aussi longtemps qu'elles n'auront pas été payées dans leur intégralité. Toute facture non acquittée à son échéance donne lieu au paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une part, d'intérêts moratoires conventionnels au taux légal majoré de 2 % et, d'autre part, d'une indemnité forfaitaire et irréductible représentant 15 % du montant de la facture, avec un minimum de 125 EUR à titre de dommages-intérêts. En outre, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigible le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.

##### 5. Résiliation du contrat

En cas de manquement par le client à l'une de ses obligations, de même qu'en cas de saisie à charge de celui-ci, de refus de fournir des garanties suffisantes, de demande de concordat, d'assignation en faillite ou de mise en liquidation du client, nous nous réservons le droit de résilier le contrat par notification d'une lettre recommandée. Dans les cas susvisés de résiliation, ou dans tous les autres cas de résiliation du contrat aux torts du client, celui-ci est tenu, d'une part, de restituer la marchandise déjà livrée qui n'a pas encore été intégralement payée et, d'autre part, de payer une indemnité forfaitaire correspondant à 25 % du montant total de la facture, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts pouvant être dus.

##### 6. Loi applicable et juridiction compétente

Tout différend entre le fournisseur et son client est régi par la loi belge et relève de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.

#### POLITIQUE DE GARANTIE, REPARATION ET SERVICE APRES-VENTE

- Icoms Detections garantit que les produits livrés sont exempts de défaut de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale des appareils, pour une période de deux (2) ans à dater de la date de départ des ateliers Icoms, à l'exception des batteries (si applicable) pour lesquelles s'applique une garantie de six (6) mois.
- Si un produit présente un défaut de fonctionnement durant la période garantie, Icoms Detections prendra, de son propre chef, la décision ou de réparer l'unité défectueuse, ou de livrer à l'acheteur un produit équivalent ou un composant pour remplacer l'objet défectueux. Tous les produits remplacés deviennent la propriété d'Icoms Detections.
- Le produit défectueux doit être renvoyé à Icoms Detections dans le délai d'application de la garantie, aux frais de l'acheteur, assuré et emballé dans son carton d'origine ou similaire afin d'éviter tout dommage durant le transport. Il doit être accompagné des documents nécessaires (veuillez demander au préalable un numéro de retour RMA), détaillant explicitement la nature du défaut rencontré.
- Icoms n'assumera aucune responsabilité quant aux défauts résultant d'une usure normale de l'appareil, de dégradations volontaires, de négligence, de dommages dus à un emballage inapproprié, d'un usage impropre, du non respect du mode d'emploi ou des instructions données (que ce soit oralement ou par écrit), de modifications ou de réparations effectuées sans le consentement d'Icoms Detections.
- La garantie sur les réparations effectuées est de six (6) mois.
- La réparation d'un produit ne prolonge pas la durée de la garantie.
- La garantie ne s'applique pas aux produits rentrés en atelier sous couvert de la garantie et sur lesquels on ne peut constater aucun défaut. La main d'œuvre, les frais de prise en charge et de transport retour seront facturés au client. Il en va de même si la cause du défaut est la décharge de la batterie.
- Si le produit n'est pas couvert par la garantie, un devis de réparation sera établi. Les frais de devis et de prise en charge se montent à 80 EUR par appareil. Les frais de devis et prise en charge seront déduits de la facture si le devis est accepté par le client. Ils seront dus en cas de refus du devis et si le client souhaite récupérer le matériel non fonctionnel. Dans ce cas, le transport sera à charge.
- Le matériel pour lequel un devis a été établi sera conservé en nos ateliers en attente d'accord du client sur ce devis, sous forme de bon de commande. Le délai d'acceptation du devis par le client est de maximum trois (3) mois après lequel des droits de garde seront facturés au client. Le délai maximal de garde est de six (6) mois après l'arrivée du produit chez le fournisseur. Passé ce délai, nous pourrions disposer du matériel et l'éliminer si nécessaire.

#### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Icoms Detections S.A. traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion de la clientèle en vertu de la relation contractuelle résultant de votre commande/achat, ainsi qu'à des fins de marketing direct en vertu de notre intérêt légitime à entreprendre.

Nous devons traiter et livrer vos achats, ce qui peut inclure la divulgation de l'information aux entreprises qui nous aident à le faire, tels que les sociétés de livraison et tiers fournisseurs de services de paiement. Nous les utiliserons également pour traiter tout différend pouvant survenir à l'égard de vos achats, ce qui peut inclure la divulgation de l'information à nos conseillers juridiques ou agents de recouvrement de créances.

Sauf comme indiqué ci-dessus, nous ne communiquerons pas vos informations à d'autres personnes.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient traitées à des fins de marketing direct, il vous suffit de nous en informer à l'adresse [info@icomsdetections.com](mailto:info@icomsdetections.com). Vous pouvez également toujours nous contacter à cette adresse pour toute question sur les données vous concernant que nous traitons, ainsi que pour toute demande éventuelle de rectification ou suppression de ces données. À cet égard, il se peut que nous vous demandions de prouver votre identité, de sorte à transmettre les données à la bonne personne. Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez vous adresser à l'Autorité de protection des données (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles).